



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 104354

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'importance de la prévention du suicide par les médecins généralistes, à partir d'un diagnostic du « risque suicidaire » préalablement établi. En effet, selon les chiffres de l'INSERM, 160 000 personnes tentent chaque année de se suicider en France et 90 % des personnes déprimées qui sont mortes par suicide auraient vu un généraliste dans le mois précédant leur acte. La recherche fait état de facteurs cliniques et biologiques propres à l'individu qui favoriseraient ce phénomène : la présence d'une pathologie psychiatrique ou d'un stress environnemental, associé à une vulnérabilité individuelle caractérisée par un faible taux d'acide 5-hydroxyndoléacétique dans le liquide céphalorachidien qui indiquerait un dysfonctionnement de la sérotonine, un des principaux transmetteurs du système nerveux central. Il semblerait que d'autres systèmes biologiques du cerveau jouent également un rôle dans la vulnérabilité suicidaire, notamment celle du facteur neurotrophique BDNF, facteur de croissance impliqué dans le développement cérébral. Aussi, il lui demande si ces connaissances nouvelles issues de la recherche scientifique pourraient déboucher prochainement sur l'établissement par les autorités sanitaires d'un référentiel commun du risque suicidaire qui pourrait être proposé aux médecins généralistes.

Texte de la réponse

Le « Programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 » a été lancé le 10 septembre 2011, à l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide. Il comporte quarante neuf mesures regroupées en six axes : le développement de la prévention et de la postvention, l'amélioration de la prise en charge des personnes en risque suicidaire et de leur entourage, l'information et la communication autour de la santé mentale et de la prévention du suicide, la formation des professionnels, le développement des études et de la recherche et l'animation du programme au niveau local. Les professionnels de santé (dont les médecins généralistes) sont concernés par l'axe II du programme relatif à l'amélioration du repérage et de la prise en charge des personnes en risque suicidaire, notamment à travers l'actualisation des pratiques professionnelles. La formation représente un axe important du programme avec l'objectif d'inclure le contenu de l'enseignement sur la crise suicidaire et sa prise en charge dans le cadre de la mise en place du développement professionnel continu de l'ensemble du personnel des équipes soignantes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104354

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3317

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13739